

**CERCLE DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA VIEILLE FRANCE SUD**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JANVIER 2016
EXERCICE 2015**

Nombre d'adhérents : 85

Nombre de présents et de pouvoirs : 62

Invités présents : 5

Mme JANIN, Présidente du Cercle remercie très chaleureusement Monsieur MURRU, Maire de Puiseux en France qui nous accueille aujourd'hui.

Madame JANIN remercie de leur présence :

Monsieur Yves MURRU, Maire de Puiseux en France.

Monsieur Maurice ANDRIEU, Maire adjoint de Puiseux en France.

Madame Véronique GARCIANNE , conseillère municipale de Puiseux en France.

Monsieur Georges DELHALT, Maire de Le Thillay accompagné de son épouse.

Madame Elisabeth JOLY, conseillère municipale de Bonneuil en France et son époux.

Monsieur André TOULOUSE, Maire de Roissy-en-France.

Monsieur Rémi SAND, Président du Comité Départemental des Médaillés Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif du Val d'Oise.

Monsieur Raymond HUNEAU, trésorier général du CDMJSEA et son épouse.

Madame JANIN présente les excuses de

Monsieur BLAZY, Député Maire de Gonesse

Monsieur RICHARD, Maire adjoint chargé des sports de Gonesse

Monsieur DOLL Maire d'Arnouville

Monsieur DELCAMBRE, Maire adjoint chargé des sports d'Arnouville

Monsieur Patrice BOULAY Maire adjoint de Villiers le Bel et son épouse

Monsieur FOSSIER, Maire de Louvres

Monsieur SPECK, Maire de Marly la Ville

Monsieur KUDLA, Maire de Villeron

La Présidente informe que, cette année, son avant propos ira au malheur que nous avons connu et subi, les attentats de 2015. Elle pense à toutes ces familles qui se sont retrouvées dans une peine immense alors que les leurs profitaient de la vie entre amis. La violence, vilain mot, commence à être partout, associations, clubs pour avoir assisté à des réunions sportives, j'ai entendu des présidents du foot, du hand, de communes différentes se plaignant de parents, de spectateurs qui surgissent sur les terrains s'en prenant à l'arbitre, à l'entraîneur qui reçoivent des coups de poing et des bénévoles qui donnent de leur temps et sont agressés verbalement. Elle précise que ces pratiques se multiplient, et demande aux Présidents et aux personnalités présentes d'être vigilants, le sport est l'école de la vie, à vous de faire respecter lois et règlements. Sachez être sévères, sanctionner mieux vaut perdre un match en respectant l'adversaire que de gagner en boxant : ce qui vous déshonore. Demain ces jeunes vous remercieront de leur avoir inculqué la tolérance, le respect de l'autre en essayant de bannir le mot violence.

Nous en avons eu un exemple, celui de notre ami Julien GALICKI qui nous a quittés il y a trois mois. Il avait su inculquer à ses adhérents la loyauté, le savoir d'une défaite, toute sa vie a été dédiée à son sport l'haltérophilie. Il était dévoué, ne comptant pas ses heures au gymnase, c'était un vrai bénévole. Je regrette pour ma part le manque de responsable en haltérophilie et de représentant du Département à ses obsèques. Ces amis du Cercle étaient nombreux à honorer sa mémoire ainsi que Patrice RICHARD, Maire adjoint de Gonesse que je remercie au nom de son épouse Marcelle de s'être joint à nous. Madame JANIN transmet encore une fois, toutes nos condoléances, nos amitiés à Marcelle et sa famille. Elle sera toujours la bienvenue parmi nous.

Pour toutes les personnes que nous ne connaissons pas mais qui nous ont quitté, pour notre ami Julien, la Présidente demande de nous lever et d'honorer leur mémoire, pensons à ceux qui les aimaient et que la violence a enlevé à jamais.

Procès verbal de l'assemblée générale du 10 janvier 2015 exercice 2014 :

Le procès verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue à Bonneuil en France le 10 janvier 2015 concernant l'exercice 2014 a été adressé à tous les membres du Cercle. Aucune question n'est soulevée concernant ce procès verbal. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activités :

Mme LAMBERT présente le rapport d'activités 2015 joint en annexe.
Le rapport d'activités concernant l'année 2015 est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier :

Hervé PETIT présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année surtout une bonne santé.
Conformément aux dispositions de nos statuts le trésorier présente les comptes de l'année 2015 du Cercle.

Le cercle a clôturé le 31 décembre 2015 les comptes de son exercice comptable, un rapprochement bancaire permet d'établir la correspondance entre les comptes qui sont présentés et la situation bancaire effective.

Le trésorier rappelle que les comptes peuvent être librement consultés au siège du CEVIFS.

Il remercie la commune de Puiseux en France qui nous reçoit ce matin et les communes d'Arnouville, Bonneuil en France, Gonesse, Louvres, Le Thillay, Marly la Ville, Roissy en France, Villiers le bel, Villeron ainsi que le Département qui sans leurs aides, le Cercle ainsi que la reconnaissance des bénévoles ne pourraient fonctionner.

Il remercie Thierry JANIN notre vérificateur aux comptes pour son travail.

Il présente ensuite l'analyse des postes qui apparaissent sur la feuille remise lors de l'émargement à votre arrivée.

Les subventions reçues par les collectivités sont en baisse de 9% par rapport à 2014, perte de 184 €.

La subvention du Département a baissé de 5 €, de 195 € à 190 €.

Avec la baisse des subventions nous devons être vigilants à nos dépenses.

En matière de cotisations, le cercle a pris en charge les cotisations de deux de nos aînées, soit 54 €.

En ce qui concerne les frais :

Les frais de bureau, de représentation ainsi que la poste et la banque sont restés stables.

Nous devons continuer à favoriser les envois par courriel.

Pour les sorties organisées en 2015 nous avons équilibré nos comptes.

Les dépenses globales s'élèvent à 14 065,16 € pour 14 869,80 € de recettes.

Le solde des comptes de l'exercice est donc à 6 221,33 € alors qu'il était de 6 116,19 € en 2014.

Rapport du vérificateur aux comptes :

Conformément aux statuts et à la mission que vous lui avez confiée Monsieur JANIN a examiné, en présence du trésorier, la comptabilité du Cercle des Médailleurs de la Vieille France Sud.

Tous les documents, livres de trésorerie, factures, carnets de chèques, relevés bancaires ont été mis à sa disposition par le trésorier. Le contrôle a porté sur l'enchaînement des écritures à partir des pièces justificatives. Toutes les écritures portées sur les relevés de comptes ont été vérifiées et pointées sur le livre de compte.

Les pièces justificatives sont jointes au compte courant bancaire et classées dans l'ordre des dépôts, par mois et sont complétées des numéros des chèques émis et des numéros d'écritures ainsi que pour le compte du livret A.

Il a été mis en évidence durant le contrôle du compte courant de l'absence de deux justificatifs.

Le trésorier devra procéder aux démarches rectificatives auprès des différents interlocuteurs :

► Une demande de double de la pièce d'un montant de 51,72 € auprès de l'établissement où les fournitures de bureau ont été achetées.

► Le trésorier devra se rapprocher du CDMJSEA pour obtenir un justificatif prouvant le paiement de deux cotisations d'adhérents pris en charge par le Cercle pour 2015.

Toutefois, les constatations ne remettent pas en cause la sincérité des comptes.

Le certificateur informe n'avoir rien à signaler sur la gestion du livret A qui ne progresse que par le versement des intérêts annuels versés par l'établissement bancaire.

Monsieur JANIN remercie le trésorier pour avoir pris en compte les différentes remarques faites l'année dernière dans son rapport et d'avoir assuré les corrections nécessaires.

Il atteste que, à la date du 31 décembre 2015 date de l'arrêt de l'exercice des comptes du Cercle des Médailleurs de la Vieille France Sud, concernant le compte chèque, le total des produits est de 14 869,80 €, que le total des charges est de 14 065,16 € et que son solde soit 6 221,33 €, est bien le reflet du montant détenu par l'établissement bancaire.

Il certifie aussi que le solde du compte sur livret A de 1 801,43 € est bien conforme au montant détenu en banque. Il déclare les comptes présentés de sincères et réguliers et demande à l'assemblée de donner le quitus au trésorier pour la gestion des comptes 2015.

La Présidente remercie le trésorier pour son travail.

Le rapport financier du trésorier et celui du vérificateur aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

Madame JOLY fait état d'une erreur de date au niveau du livret d'action sociale. Il faut lire solde au 1^{er} janvier 2015 et le solde au 31 décembre 2015.

Le Trésorier propose de maintenir les intérêts du livret sur ce compte solidarité. La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Thierry JANIN informe renouveler sa candidature pour le poste de vérificateur aux comptes. Sa candidature est adoptée à l'unanimité.

Le trésorier présente ensuite le budget prévisionnel 2016.

Le trésorier rappelle la tombola en cours.

1^{er} et 2^{ème} prix : une gratuité pour le repas du cercle le 2 avril au Thillay

3^{ème} prix : un filet garni

Cette année encore nos aînés recevront un petit cadeau du Cercle.

Cotisation 2017 :

Le trésorier propose d'adopter pour 2017 le même principe de cotisation qu'en 2015 et 2016, le montant de la cotisation serait la cotisation du CDMJSEA plus une valorisation de 1,00 € par adhérent.

Afin de rappeler l'historique de la décision Marie-France LAMBERT rappelle que toute association doit justifier auprès des collectivités qui nous subventionnent de la présence d'adhérents cotisants. La collecte de cotisations prouve l'existence d'adhérents au Cercle et la reconnaissance de leur adhésion au Cercle, de plus cette modique somme sert néanmoins au fonctionnement du Cercle.

Lors de la dernière assemblée générale il a été décidé que les cotisations soient valorisées de 1,00 € par personne soit 28,00 € pour un adhérent et 42,00 € pour un couple. Les chèques seront établis à l'ordre du CDMJSEA qui reversera au CEVIFS la différence.

Pour 2017, le même principe de cotisation est proposé par le trésorier: cotisation du CDMJS plus une valorisation de 1,00 € par personne pour le Cercle. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Programme d'activités 2016 :

Hervé présente les manifestations du Cercle, à savoir :

Le repas du Cercle le 2 avril 2016 au restaurant municipal de Le Thillay avec une choucroute. Des bulletins d'inscription vous ont été remis à l'entrée.

Du 23 au 25 ou 26 septembre la Normandie et les plages du débarquement. Vous avez reçu le programme et il est toujours possible de s'inscrire.

Le 18 novembre le Beaujolais nouveau au restaurant la Croix d'or à Ermenonville

Le théâtre de l'Union Familiale d'Ezanville qui a joué Feydeau en 2015. Le programme 2016 est attendu ainsi que les dates.

Concernant 2017 un voyage en Autriche est envisagé. La réservation doit se faire rapidement. La période serait fin juin début juillet. Il est important de vous manifester si ce projet vous intéresse, selon le nombre, nous pourrions lancer ce projet.

Monsieur TOULOUSE informe que le 2 avril se tient le congrès des Anciens Combattants à Roissy en France et risque ainsi de provoquer quelques absences.

Monsieur RICOEUR informe que fin juin il y a beaucoup de manifestations associatives locales et qu'en conséquence il ne peut envisager le voyage en Autriche et pense qu'il ne sera pas le seul dans ce cas.

Marie-France LAMBERT signale qu'en 2014 le Cercle s'était tourné vers le handicap, mais qu'en 2016 une intervention vers les scolaires serait souhaitée. Il n'est pas possible d'intervenir directement avec les écoles mais au niveau communal si vous organisez quelque chose le Cercle pourrait avec ses modestes moyens vous aider. Madame LAMBERT cite le rassemblement des scolaires à Le Thillay par exemple. Monsieur MURRU se tourne vers Monsieur ANDRIEU chargé de la mise en place des Olympiades à Puiseux et lui demande de nous informer de ce projet.

Questions écrites :

Aucune question écrite n'a été posée.

Allocutions des personnalités :

Intervention de Rémi SAND, Président du Comité départemental des Médailleurs Jeunesse, Sports et de l'Engagement Associatif :

Monsieur SAND informe qu'il est en froid avec le nouveau Directeur Départemental, qui connaît peu de chose sur les Médailleurs et prend des décisions sans entendre ses observations. Concernant les demandes de reconnaissance le Directeur Départemental a établi un nouveau document de huit pages sollicitant plus de signatures, document que le CDMJSEA a refusé d'emblée. Une demande de rendez vous a été sollicitée auprès du Préfet mais n'a pas eu lieu.

Le Directeur départemental ne s'occupe plus des lettres de félicitations, ainsi 300 reconnaissances de lettres de félicitations ont été perdues. Monsieur SAND a relancé le Préfet à ce sujet.

La bonne nouvelle est que Monsieur SAND a des responsabilités au sein de la commission des reconnaissances au niveau régional et peut ainsi aller sur le contingent régional s'il n'obtient pas satisfaction

sur le contingent départemental. Au niveau du Département le contingent était de 7 médailles d'or, 18 médailles d'argent et 50 de bronze, mais sur 34 demandes 10 ont été acceptées. Monsieur SAND stipule que les Maires ne peuvent pas faire grand-chose et que cela relève de la Préfecture.

Rémi SAND confirme le dynamisme de notre Cercle.

Concernant les cotisations il rappelle que la Fédération ne reconnaît pas les Cercles et que toutes les cotisations doivent passer par le CDMJSEA. Monsieur LECOT avait sollicité l'indépendance des Cercles mais ces derniers ne sont pas reconnus et seul le Cercle des Médailleurs de la Vieille France Sud a obtenu un agrément jeunesse et sports. Autre ambiguïté, selon la loi 1901, une association ne peut verser de subvention à une autre association.

Ensuite Rémi SAND souhaite faire un cadeau au Cercle : La Flamme, dessinée par Elodie BELINGARD, qui n'existe plus mais le CDMJSEA a souhaité en refaire 7 une pour le CDMJSEA et une pour chaque Cercle.

Cette Flamme est remise à Madame la Présidente.

Rémi SAND informe avoir reçu la promotion de janvier 2016 du Ministère, de la Région mais pas encore du Département car il attend toujours l'arrêté départemental qui doit être publié aux journaux officiels, ce qui fait foi. Il informe que Marie-France LAMBERT recevra la médaille d'argent.

Monsieur SAND précise encore qu'avec Monsieur GREGOIRE et Madame VASSEUR, ils reprennent tous les dossiers transmis pour les mettre sur informatique, le Directeur départemental ayant fait des réflexions désobligeantes sur l'écriture des dossiers, voire des fautes d'orthographe.

Intervention de Monsieur Georges DELHALT, Maire de Le Thillay :

Monsieur DELHALT adresse tous ses compliments pour le travail réalisé par le comité et toutes les heures passées, et il reconduit ses propos de l'année dernière ces bénévoles « une espèce en voie de disparition ». Il signale suite aux propos de Rémi SAND son écœurement et informe être prêt à signaler son mécontentement. Monsieur SAND est chargé de transmettre un dossier aux Maires et compte sur leur soutien pour essayer de défendre les bénévoles.

Monsieur DELHALT précise que l'on parle beaucoup des bénévoles, mais combien connaissent réellement la charge de travail et la responsabilité qu'ils ont tous comme les Enseignants. Enseignants et bénévoles sont découragés et risquent chaque jour de voir arriver une plainte des parents. Monsieur DELHALT insiste les bénévoles travaillent avec leur bon sens et leur savoir faire, respectons les.

Monsieur SAND rappelle qu'il existait une assurance de la Fondation du bénévolat qui les couvrait mais désormais elle est interdite donc, plus d'assurance sauf si le bénévole s'assure personnellement.

Quand aux manifestations scolaires locales Monsieur DELHALT rappelle la manifestation qui regroupait les trois groupes scolaires au stade, 500 enfants depuis plus de 20 ans avec l'aide des éducateurs sportifs de la Communauté de communes. Ce projet a rencontré des problèmes avec l'Académie qui n'accepte plus les challenges sur trois ans, la remise de diplôme notamment pour les maternelles et regrette qu'il soit si difficile d'organiser quelque chose pour le bien de nos enfants.

Monsieur DELHALT confirme faire tout son possible pour maintenir l'octroi de la subvention. Il en est remercié.

Intervention de Monsieur André TOULOUSE, Maire de Roissy en France :

Monsieur TOULOUSE ne souhaite pas répéter les propos très justes de Monsieur DELHALT mais affirme son soutien envers les bénévoles, les communes ne peuvent rien faire sans eux. Les communes ont perdu onze milliards d'euros depuis trois ans, en 2016 Roissy va perdre encore 800 000 € qui représente le budget du Centre communal d'action sociale. Les Maires ont de plus en plus de difficultés à soutenir les associations.

Ce que Monsieur SAND a dit est intolérable, comment une administration peut alourdir ainsi les démarches pour la reconnaissance de nos Bénévoles, c'est inacceptable et Monsieur TOULOUSE est prêt à cosigner un courrier pour le Préfet. Il faut continuer à se battre, les Maires doivent vous soutenir et ils peuvent le faire.

Monsieur TOULOUSE reconnaît tout le travail qui est fait et regrette que les jeunes ne suivent pas mais il ne faut pas se décourager.

Madame JANIN remercie Monsieur TOULOUSE et en profite pour lui rappeler qu'un courrier lui a été adressé sollicitant une salle pour la tenue de notre prochaine assemblée générale. Monsieur TOULOUSE informe qu'il est favorable sur le principe, que la réunion des plannings doit se tenir et qu'il trouvera toujours une possibilité.

Intervention de Monsieur Yves MURRU, Maire de Puiseux en France :

Monsieur MURRU s'associe aux propos de Georges DELHALT et d'André TOULOUSE et marque également sa révolte quand aux difficultés rencontrées pour la défense des bénévoles, tant il est difficile d'en avoir maintenant, chacun suivant sa vie et passant plus de temps devant la télévision.

Il présente Madame GARCIANNE qui reprend le flambeau au niveau de la commune et souligne le bénévolat de Maurice ANDRIEU toujours effectué avec beaucoup de cœur. Monsieur MURRU est favorable à la signature de la lettre pour le Préfet et signale qu'en toute amitié la commune offre l'apéritif qui suit et que la Présidente peut venir quand il lui plaira à Puiseux en France.

Madame JANIN remercie Monsieur MURRU et lui remet la médaille d'or fédérale ainsi qu'une plaquette souvenir du Cercle. La présidente remet à Monsieur MURRU la flamme, à charge pour lui de la remettre, en principe, à Monsieur TOULOUSE lors de notre prochaine assemblée générale.

Remise de distinctions :

Bernard PETIT Médaille de bronze fédérale
Guy JOLY Médaille d'argent fédérale
Jean-Pierre TRON Médaille d'or fédérale
Maurice ANDRIEU Médaille d'or fédérale.

Monsieur BOITARD absent, recevra sa médaille ultérieurement.

Madame JANIN remercie l'ensemble des personnes pour la bonne tenue de l'assemblée générale et renouvelle tous ses vœux de bonne santé à tous les adhérents et leur famille et invite à lever le verre de l'amitié offert par Monsieur MURRU, Maire de Puiseux en France qu'elle remercie.

Distribution de chocolats:

Une douceur est remise aux aînés présents
M. Mme DELHALT, M. Mme GUEDON, Mme PELLETIER, M. Mme RICOEUR, M. CLAUSS, M. PEUGNIEZ, M. BOUTIN, M. Mme ROQUE.
Les absents le recevront plus tard.

Tirage au sort de la tombola :

1^{er} et 2^{ème} prix : un repas du cercle le 2 avril 2016 : Bernard PETIT, Claudie ROQUE
3^{ème} prix : un filet garni Jacqueline PELLETIER

La Présidente
C JANIN

La secrétaire
MF LAMBERT